

SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE DE PUYCAPEL – SEANCE DU 11 JANVIER 2019

Les vingt deux membres du conseil municipal sont présents et réunis sous la présidence de Madame Josette MERCADIER, doyenne des membres du conseil municipal.

Jérémy VAISSIERE est désigné secrétaire

Perrine BAYET- MERESSE et Aurélien PIGANIOL sont désignés scrutateurs

1/ ELECTION DU MAIRE – délibération

Madame Josette MERCADIER, présidente de la séance, invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2112-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Considérant que le maire doit être élu au scrutin secret et à la majorité absolue;

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de bulletins : 22

bulletins blancs ou nuls: 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

– François DANEMANS: 19 voix (dix-neuf voix)

– Joseph LABRUNIE: 1 voix (une voix))

François DANEMANS, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire de la commune nouvelle de PUYCAPEL et immédiatement installé dans ses fonctions.

2/ CONSTATATION DES MAIRES DELEGUES

Bien que les maires délégués soient de droit les maires des anciennes communes, le conseil municipal acte l'installation de Monsieur François DANEMANS maire délégué de Calvinet et Monsieur Raymond DELCAMP, maire délégué de Mourjou

3/ FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS - délibération

En application de l'article L.2113-7 du CGCT, pendant la période transitoire, soit jusqu'en 2020,

le conseil municipal de la commune nouvelle,

- Considérant que le nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal
- Considérant l'importance de maintenir une continuité dans la gestion.

Et après en avoir délibéré, décide la création de 6 postes d'adjoints au Maire.

4/ ELECTION DES ADJOINTS - délibération

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient dans les mêmes conditions que celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Election du premier adjoint :

- Nombre de bulletins : 22
- Bulletin blanc ou nul : 1
- Suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

Raymond DELCAMP: 20 suffrages

Jean-Louis AYMAR : 1 suffrage

Bulletin blanc ou nul : 1

Monsieur Raymond DELCAMP ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1er adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du deuxième adjoint :

- Nombre de bulletins : 22
- Bulletins blancs ou nuls: 2
- Suffrages exprimés : 20

- Majorité absolue : 11

Ont obtenu : - Monsieur Jean-Marc LABORIE 20 suffrages

Monsieur Jean-Marc LABORIE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2ème adjoint est immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du troisième adjoint :

- Nombre de bulletins : 22
- Bulletins blancs ou nuls: 2
- Suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue : 11

Ont obtenu : - Monsieur André ROBERT 20 suffrages

Monsieur André ROBERT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3ème adjoint est immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du quatrième adjoint :

- Nombre de bulletins : 22
- Bulletins blancs ou nuls: 2
- Suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue : 11

Ont obtenu : - Monsieur Robert MALBOS 20 suffrages

Monsieur Robert MALBOS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4ème adjoint est immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du cinquième adjoint :

- Nombre de bulletins : 22
- Bulletins blancs ou nuls: 2
- Suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue : 11

Ont obtenu : - Sylvain DELRIEU 20 suffrages

Monsieur Sylvain DELRIEU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 5ème adjoint est immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du sixième adjoint :

- Nombre de bulletins : 22
- Bulletins blancs ou nuls: 2
- Suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue : 11

Ont obtenu : - Monsieur Philippe PUECH 20 suffrages

Monsieur Philippe PUECH ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 6ème adjoint est immédiatement installé dans ses fonctions.

5/ LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Conformément à l'article L.2121-7 du CGCT, Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et remet à chaque élu une copie de cette charte.

6/ FIXATION DE L'ORDRE DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du tableau sera le suivant :

François DANEMANS, maire de la commune nouvelle

Raymond DELCAMP, premier adjoint, maire délégué de la commune de Mourjou

Jean-Marc LABORIE, deuxième adjoint

André ROBERT, troisième adjoint

Robert MALBOS, quatrième adjoint

Sylvain DELRIEU, cinquième adjoint

Philippe PUECH, sixième adjoint

François LISSAC, conseiller municipal

André MOLENAT, conseiller municipal

Antoine PUECH, conseiller municipal

Aurélien PIGANIOL , conseiller municipal

Philippe CHABUT, conseiller municipal
Jérémy VAISSIERE, conseiller municipal
Carole PUECH, conseillère municipale
Joseph LABRUNIE, conseiller municipal
Edouard de BONNAFOS, conseiller municipal
Jean-Louis AYMAR, conseiller municipal
Josette MERCADIER, conseillère municipale
Alain VENZAC, conseiller municipal
Perrine BAYET-MERESSE, conseillère municipale
Benoît ESPEYSSE, conseiller municipal
Colette LABRUNIE, conseillère municipale

CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES - délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la création de la commune de Puycapel au 1^{er} janvier 2019, constituée des anciennes communes de Calvinet et Mourjou

Vu les mises en œuvre d'un dispositif de télétransmission des actes à la Préfecture par les anciennes communes de Calvinet et Mourjou avec l'aide du Syndicat intercommunal A.G.E.D.I.,

Le conseil municipal

1/ accepte la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires à soumettre au contrôle de légalité et budgétaires de la commune nouvelle de PUYCAPEL

2/ autorise le maire à signer une nouvelle convention avec Madame le Préfet,

Délégués du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal -

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient, compte tenu que les communes d'origine sont membres du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, de désigner les délégués de la commune nouvelle de PUYCAPEL, au Syndicat auxquels elle appartient.

Les élus désignés dans les communes d'origine sont maintenus : Sylvain DELRIEU
– Antoine PUECH -

Délégués AGEDI -

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient, compte tenu que les communes d'origine sont membres du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner les délégués de la commune nouvelle de PUYCAPEL, au Syndicat auquel elle appartient.

Les élus désignés dans les communes d'origine sont maintenus : Antoine PUECH
et Benoît ESPEYSSE.

Délégué CNAS (Comité National d'Actions Sociales)

Monsieur le maire indique qu'il y a lieu de désigner les élus qui représenteront notre commune nouvelle au Comité National d'Actions Sociales.

Les élus désignés dans les communes d'origine sont maintenus : André ROBERT et
Colette LABRUNIE.

Délégués à la Défense

Monsieur le maire indique qu'il y a lieu de désigner les élus délégués à la Défense.

Les élus désignés dans les communes d'origine sont maintenus : André ROBERT et
Colette LABRUNIE.

Délégué CIT (Cantal Ingénierie et Territoires)

Monsieur le maire indique qu'il y a lieu de désigner les élus qui représenteront notre commune nouvelle à Cantal Ingénierie et Territoires.

Les élus désignés dans les communes d'origine sont maintenus : Benoît ESPEYSSE et Antoine PUECH.

Mise en place des Commissions et de leurs délégués :

Commission des travaux : Jean-Marc LABORIE, André ROBERT, Robert MALBOS, Sylvain DELRIEU, Philippe PUECH, François LISSAC, André MOLENAT, Antoine PUECH, Aurélien PIGANOL, Philippe CHABUT, Jérémy VAISSIERE, Carole PUECH, Joseph LABRUNIE, Jean-Louis AYMAR, Alain VENZAC, Benoît ESPEYSSE, Colette LABRUNIE-

Ecole : Benoît ESPEYSSE - Perrine BAYET - Jérémy VAISSIERE - Antoine PUECH – Philippe PUECH - Jean-Marc LABORIE – Aurélien PIGANOL –

Communication: Perrine BAYET - Benoît ESPEYSSE - Antoine PUECH – Joseph LABRUNIE - Josette MERCADIER - Sylvain DELRIEU - Jean-Marc LABORIE – Colette LABRUNIE – Jérémy VAISSIERE - Colette LABRUNIE –

Valorisation du patrimoine - Maison de la châtaigne - Tourisme : Philippe CHABUT - Sylvain DELRIEU - François LISSAC - André MOLENAT - Robert MALBOS – Edouard de BONNAFOS - Aurélien PIGANOL -

Adressage : Josette MERCADIER – Jean-Louis AYMAR – Carole PUECH - Benoît ESPEYSSE - Perrine BAYET - Joseph LABRUNIE - François LISSAC – Aurélien PIGANOL – Antoine PUECH – André ROBERT - Philippe PUECH.

Environnement – agriculture – eau et assainissement : Raymond DELCAMP - Philippe CHABUT - Philippe PUECH - Robert MALBOS – Sylvain DELRIEU - François LISSAC – Carole PUECH - Jean-Marc LABORIE -

DEMANDE DE DETR 2019 - délibération

**Dossier MOURJOU : RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT MEDARD :
assainissement – travaux intérieurs – mise en valeur : demande de subvention au
titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2019) -**

Considérant la délibération du conseil municipal de l'ancienne commune de Mourjou, en date du 21 décembre 2018 demandant que le présent dossier soit porté par la commune nouvelle de PUYCAPEL, au titre de la DETR 2019,

et après en avoir délibéré le conseil municipal :

1/ **DECIDE** la réalisation des travaux de restauration de l'église Saint Médard de Mourjou

2/ **APPROUVE** l'acceptation du devis établi par l'architecte du patrimoine Pierre-Jean TRABON :

Montant des travaux	226 240,00 € HT
Montant des honoraires	38 460,00 € HT
TOTAL euros H.T.	264 700,00 € HT

3/ **VOTE** le plan prévisionnel suivant :

- DETR 2019	105 880.00€
- Conseil départemental (Fonds Cantal Solidaire 2018)	10 000.00€
- emprunt	100 000.00€
- fonds propres	48 820,00€
TOTAL euros H.T.	264 700,00 € HT

4/ **SOLLICITE**, Madame le Préfet, pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR 2019

5/ **AUTORISE** le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

Dossier CALVINET : VIABILISATION DU SITE D'IMPLANTATION DE SIX PAVILLONS POUR PERSONNES AGEES - demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2019) –

Considérant la délibération du conseil municipal de l'ancienne commune de Calvinet, en date du 7 décembre 2018 demandant que le présent dossier soit porté par la nouvelle commune de PUYCAPEL, au titre de la DETR 2019, et après en avoir délibéré le conseil municipal :

1/ **DECIDE** la réalisation des travaux de viabilisation du site d'implantation de six pavillons pour personnes âgées ou à mobilité réduite : réseaux, voirie et aménagements extérieurs

2/ **APPROUVE** l'acceptation du devis de la société EUROVIA d'un montant de 62 561.00€HT

soit un total de travaux d'un montant de 62 561.00€HT

3/ **VOTE** le plan prévisionnel suivant :

- DETR 2019	25 024.00€
- emprunt	25 000.00€
- fonds propres	12 537,00€
TOTAL euros H.T.	62 561.00€HT

4/ **SOLLICITE**, Madame le Préfet, pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR 2019

5/ **AUTORISE** le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

La séance est levée à 22 heures